



PRESIDENCE DE LA
REPUBLIQUE FRANCAISE
Monsieur Emmanuel Macron
Palais de l'Elysée
55 Rue du Faubourg Saint-honoré,
75008 Paris France

Monsieur le Président,

Les enquêteurs de La Commission Diplomatique Consultative Internationale, que nous avons l'honneur de présider, nous alertent en cette fin d'année 2017, sur une situation générale des plus alarmante, constatée principalement en Europe et en France, sans exclure les autres continents.

Divers scientifiques européens et parfois mondiaux, sont d'accord pour tirer énergiquement la sonnette d'alarme sur notre devenir, celui de la planète, le futur de nos enfants, et petits enfants.

Or tout est relié, soumis essentiellement aux pouvoirs et influences de la finance, et dans ce domaine face à la santé, on atteint des sommets inacceptables, voir scandaleux.

Personne ne doit, ni ne peut se voiler la face, et surtout pas les pouvoirs législatifs Européens.

On constate, que la population française est en train de devenir obèse, devient grâce à internet, addictive à l'automédication, et subit les méfaits exponentiels du sucre, tant les adultes que les jeunes.

Ce que mange la population, contient un pourcentage de plus en plus important de produits artificiels et chimiques. (additifs, adjuvants, colorants, exhausteurs de goût, texture, saveur artificielle, divers types de « E » etc). Tout ceci, profite essentiellement aux grands groupes agro alimentaires internationaux, et aux laboratoires chimiques.

La liste des produits nocifs de type « E », ajoutés dans divers produits alimentaires, est quasiment réservée à des initiés, qui eux seuls savent reconnaître parmi ceux indiqués, les réputés cancérigènes. L'industrie agro-alimentaire continue à les utiliser à outrance, sans tenir compte des éventuels dangers que représente leur ingestion à long terme . A tout cela s'ajoutent les perturbateurs endocriniens qui se répandent partout, et atteignent jusqu'aux fœtus. (ainsi la proportion des enfants autistes, est passée en quelques années de 1 pour 5000 à 1 pour 100, et ça continue) ainsi que les nanoparticules, présents dans les produits alimentaires, et selon la DGCCRF sans aucune indication sur les emballages, alors que c'est obligatoire.

Commission Diplomatique Consultative Internationale
GENEVE BRUXELLES LONDRES

Rue du Rhône n° 14 Geneva - CH 12 -04 Genève Suisse

www.commission-diplomatique-consultative-internationale.org

Permanence internationale centralisée : fax 00 32 (0) 2 514 45 00

contact@conseildiplomatique.org

L'aspect consultatif de nos actions générales, consiste d'abord à profondément analyser, et ensuite à suggérer d'éventuelles solutions, par des actions, qui même si elles ne sont pas immédiatement applicables, de part leur coté radical, n'en demeurent pas moins d'une véritable et urgente nécessité.

Ainsi, tôt ou tard, il faudra que les législateurs Européens interdisent par une loi, la commercialisation de tous les produits réputés et avérés « cancérogène » ; ce qui aurait pour conséquence d'obliger les laboratoires et autres fabricants, ainsi que les grands groupes, d'abord agro alimentaires, puis ceux de diffusion, à plus de prudence quant à ce qui est proposé aux consommateurs, tant dans l'alimentaire de base, l'alimentaire transformé, que dans l'agricole.

Or, il va de soi, que d'ors est déjà, les lobbies, qui ont prévu ces éventualités, vont tout faire pour empêcher, à défaut, ralentir toute tentative en ce sens, même au prix de la santé publique, ce qui n'est pas leur première préoccupation.

Une véritable révolutions sociale finira par émerger, d'une information qui circule de plus en plus, sur les réseaux multimédia, et les supports d'informations, permettant de sortir les populations de l'ignorance dans laquelle on tente de les maintenir. Toujours est il, et au grand dam des lobbies, que si on veut avoir une action efficace, on ne pourra amener les populations a réduire leur consommation effrénée de sucres sans supprimer radicalement :

1° les publicités visuelles audio-visuelles, et télévisuelles, pour les sucreries, les glaces, les gâteaux, et les boissons de type sodas dont les ravages ne sont plus un secret (un Coca Cola 33cl contient l'équivalent de 7 morceaux de sucre) ;

2° interdire dans les campus, dans les lieux publiques, les stations d'essences, dans les écoles, les lycées, et les cinémas, ces machines servant à délivrer des barres chocolatées, bonbons et autres sucreries, ainsi que les boissons sucrées de type soda, et autre pop corn .

Enfin, pour réduire l'obésité générale, dont la courbe d'évolution est en constante et nette progression, il faudra supprimer de manière tout aussi radicale, toutes les publicités alimentaires, qui ne font qu'ouvrir l'appétit, et incitent à la consommation d'aliments souvent transformés, souvent synonymes d'obésité, et dont les contenus sont souvent intraquables. (un hamburger bas de gamme, peut être constitué d'une dizaine de viandes mélangées, provenant de différentes sources, et de différents pays) .

Mais, le dossier le plus alarmant, responsable en grande partie de tout ce qui précède, (dont nous vous prions de trouver copie ci jointe), est relatif aux véritables et scandaleuses influences des lobbies, qui sont devenus une profession à part entière, sous forme de groupe de pression, ayant pour buts avoués l'influence sous toutes ses formes, avec une recherche de résultats à l'avantage de leurs employeurs.

Leurs actions s'apparentent de fait, et clairement à une forme de corruption active. Leur influence tentaculaire n'est pas sans faire penser à la « mafia », mais les gains nés des résultats de leurs actions, sont nettement supérieurs, et se chiffrent en milliards.

Ils agissent ouvertement dans tous les domaines : alimentaires, chimiques, scientifiques, aéronautiques, médicaux, et même politiques. (ils ont obtenu du « conseil de l'Europe », pour les groupes de diffusion alimentaire, que la taille de police des lettrines utilisées sur les étiquettes des emballages alimentaires soit de 1,2 mm . Autant dire que sans une bonne loupe, et cela en plus des lunettes, il serait impossible de lire les étiquettes, ce qui permet de masquer au consommateur, tous âges confondus, la réalité de ce qu'il consomme CQFD).

Aujourd'hui la nouvelle cible des lobbies consiste à tenter de ralentir, voir saboter, les interdictions des perturbateurs endocriniens, ainsi que l'étiquetage faisant état de l'usage de structures « nanoparticulaires » dans les aliments, avec toutes les conséquences néfastes et catastrophiques déjà constatées en laboratoires sur les rats.

Le pire est que les lobbies tentent de désorienter l'opinion publique, en diffusant des rapports de « soi disant experts scientifiques » à leur solde, et qui vont à l'encontre des véritables analyses faites par des professionnels indépendants, qui eux, ne sont pas sous leurs influences. Ils sont hélas nombreux, ces experts désignés qui, d'une part œuvrent pour une agence gouvernementale de santé, et d'autre part émargent auprès de grands laboratoires pharmaceutiques, ce qui crée à l'évidence des conflits d'intérêts, mais cela ne semblent déranger personne, les lobbies jouant sur l'indifférence d'un public non averti.

Seuls quelques journalistes dénoncent, et diffusent ces réalités dérangeantes, au risque de compromettre leur carrière, car les grands groupes sont friands de publicité payante. Or on ne doit pas mordre la main qui vous nourrit ? Il s'est vu des contrats publicitaires supprimés, à des organes de presse, ayant dénoncé des dysfonctionnements relatifs à la santé publique.

Plus récemment la victoire des lobbies dans le vote en rapport avec l'usage des Glyphosates. Ce vote Européen largement entaché d'incroyables bizarreries, experts payés par Monsanto, fournissant le rapport à l'institut allemand, et terme de « cancérigène probable » acheté à grande distribution de dollars américains, afin de minimiser le danger, comme si « probable » n'était pas déjà suffisant pour stopper la diffusion.

Aujourd'hui il est plus que trop tard, et les pouvoirs législatifs Européens, ne peuvent ni ne doivent, se retrancher derrière les éventuelles demandes de mises en place d'études d'impact, dès lors qu'il s'agit de santé publique ; études qui pourront prendre un temps considérable, et retarder d'autant les décisions primordiales. Or on sait que dans les faits, ces études n'ont pour objet que de considérer l'impacte financier, qui serait la conséquence de telles décisions.

Mais quel est le vrai prix de la santé ?

Les lobbies agissent déjà dans le but de ralentir les prises de positions futures des états Européens, alors que tous les scientifiques sont d'accords sur les méfaits, et le danger des perturbateurs endocriniens, qui laissent présager un futur, où les humains vont devenir de plus en plus crétins, prévoyant également un net recul du quotient intellectuel, (déjà annoncé) et plus encore, et pour la première fois, dans notre histoire humaine, un sensible recul de l'espérance de vie .

La simple évocation de proposer aux assemblées des nations, en France, ou en union Européenne, une loi en rapport avec ce qui précède, verra l'émergence soudaine d'une levée massive de boucliers, de tous ceux, élus, ou gens de pouvoirs, qui œuvrent depuis longtemps sous l'influence financière des lobbies et de leurs puissants clients.

Mais, la véritable question qui reste posée, au delà de nos conclusions, est : « combien de temps la société pourra tenir ainsi, avant qu'un vent de révolte ne vienne secouer les cocotiers des intérêts internationaux, sous la forme d'une multitude de procès, entrepris par des privés regroupés en associations, pour négligence et mise en danger de la vie d'autrui, empoisonnement ayant entraîné la mort, etc. qui viseront sans distinctions les laboratoires, les groupes agro-alimentaires, et les politiques qui auront laissé faire ».

Sans négliger de surcroît, les éventualités de manifestations populaires, qui ne sont pas à exclure.

Le scandale prévisible qui éclatera à ce moment là, sera d'une telle importance, d'une telle ampleur, qu'il reléguera celui du sang contaminé des années 80 à 90 au rang de broutille, car cette fois nous sommes tous concernés.

Ainsi Monsieur le Président, le devenir de la santé du peuple Français, et de la population Européenne, qui est également concernée, est entre vos mains ;

Il est de notre devoir, d'adresser ce courrier aux 28 pays, états membres de l'Union Européenne, ainsi qu'au président de la Commission Européenne, et de le rendre public.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre profond respect.

Lord Eastleigh
Président

PJ :

- 1° Un exemple d'étiquetage de produits destinés aux enfants et contenant une multitude de colorants chimiques dont certains cancérigènes,
- 2° La liste des 50 lobbies ayant leurs entrées à l'Assemblée Nationale Française ;
- 3° Un dossier d'étude sur la véritable influence des lobbies

La **Commission Diplomatique Consultative Internationale**, a décidé de s'élever énergiquement contre toutes les diverses influences, exercées par divers lobbies, sous toutes sortes de formes, et dans tous les domaines. En conséquence nous enjoignons aux Etats Membres de l'Union Européenne, de légiférer, pour créer une réglementation Européenne, qui d'une part, interdira purement et simplement, et d'autre part, mettra fin, à toute forme de lobbies, dont l'action devra être requalifiée et poursuivie en **tentative de corruption**, avec les peines de droit encourues, et qui seront définies par cette réglementation.

Lord Eastleigh

Nous vous présentons ce dossier sur

La véritable influence des lobbies

Par Morgane Huchet

Membre de la C.D.C.I.

Le terme de lobbying est défini par Transparency International comme « *toute communication directe ou indirecte avec des responsables publics, des décideurs politiques ou des élus aux fins d'influencer la décision publique effectuée par ou au nom d'un groupe organisé.* »

EN 2015, Transparency International (ONG luttant contre la corruption) publie un rapport nommé « *Lobbies : influence cachée, accès privilégié* ». Ce rapport évalue le niveau de transparence, d'intégrité et d'équité dans le cadre des relations entre les lobbies et les institutions européennes. Il s'agit de mettre en évidence la possibilité pour le grand public d'avoir accès aux informations échangées entre lobbyistes et responsables publics (traçabilité/ transparence) ; l'existence de règles claires et strictes pour les lobbyistes et responsables publics (intégrité) et l'ouverture de la décision publique à de multiples voix représentant un large spectre d'intérêts (équité d'accès). En d'autres termes, il s'agit de noter la fiabilité du système quand à la régulation des lobbies et les efforts mis en œuvre.

Voici une des conclusions du rapport:

« De manière générale, les résultats de cette étude sont préoccupants et indiquent que les efforts entrepris à ce jour par les gouvernements comme par les représentants d'intérêts dans le but de promouvoir des règles de lobbying responsable et transparent manquent de cohérence et d'efficacité. Les stratégies d'influence demeurent en grande partie cachées et

informelles, de sérieux conflits d'intérêts existent et certains groupes jouissent d'un accès privilégié aux décideurs. Les risques d'influence excessive restent enlevés et se soldent ponctuellement par de graves conséquences pour l'économie, l'environnement, la cohésion sociale, la sécurité publique et les droits de l'Homme. Il est urgent que les autorités publiques, mais aussi l'ensemble des acteurs cherchant à influencer la décision publique intensifient leurs efforts. »

Les résultats de cette enquête :

- Dans les 19 pays sondés ainsi que les 3 institutions européennes (Conseil de l'Europe, Parlement et Commission), la note moyenne comprenant les 3 facteurs (transparence, équité, intégrité) est de 31%.
- Au niveau des institutions, la Commission est le bon élève avec une moyenne de 53%, loin devant le Parlement avec 37% ou le Conseil de l'Union Européenne qui obtient 19%. Ce qui porte à 36% la note moyenne correspondant à la qualité de la régulation du lobbying au sein des institutions.
- Seul 7 pays sur 19 disposent d'outils pour réguler le lobbying (Autriche, France, Irlande, Lituanie, Pologne, Royaume-Uni, Slovaquie).
- 58% des citoyens de l'UE pensent que l'action de leur gouvernement est en grande partie ou entièrement déterminée par les intérêts particuliers.

- Ce rapport tire la sonnette d'alarme sur le manque de réglementation des lobbies et cela conduit à se demander dans quelle mesure les lobbies peuvent-ils réellement influencer la politique européenne de demain ?

Alors, avons-nous réellement raison de nous inquiéter du pouvoir des lobbies et de nous interroger sur la nature de leurs activités ?

Le lobby comme contre-pouvoir des institutions ou élite cherchant à satisfaire ses propres intérêts ?

Qui sont les lobbyistes ?

Si l'on regarde de plus près la composition des lobbies, on constate que sur les lobbies enregistrés par la Commission, 4, 879 agissent dans le but de défendre des activités corporate, c'est-à-dire défendre les intérêts d'une entreprise. Exxon Mobil, Schell et Microsoft sont les plus dépensiers en matière de lobbying, ils dépensent en moyenne 4,5 millions d'euros pour leurs activités de lobbying.

La part des ONG est seulement de 18%, les Think Tank 4% et les autorités locales ont 2%.

Alors, quels sont les domaines les plus touchés par le lobbying ? Il semblerait que le secteur du climat et de l'énergie est le secteur avec le plus de lobbying avec 487 rendez-vous de lobbying. En suivant nous avons en deuxième position l'emploi et la croissance (398), l'économie digitale (366) et les marchés financiers (295).

Dans la catégorie des marchés financiers et selon la même étude, 90% des rendez-vous sont à but corporate et seulement 10% concernent des ONG ou Think Tank. Cette asymétrie témoigne de l'importance des lobbies sur le marché mais surtout des lobbies des grandes firmes multinationales qui ont pour but de valoriser toujours plus leur business. On y voit un grand manque d'équité d'accès lorsqu'on voit la nature des intérêts principalement défendus lors de ces fameux « meetings ». Seul le secteur de la santé et de l'éducation arrive à une quasi parité entre lobbying pur et dur et les ONG.

Lobby et politique : une mince frontière

La corrélation entre lobbying et politique est apparue au grand jour en 2011, lorsque 3 députés se firent piéger par des journalistes du Sunday Times en acceptant des pots de vin en échange de la signature d'amendements.

En 2012, c'est le commissaire en charge de la santé, Mr John Dalli qui est soupçonné d'avoir des accointances avec le lobby du tabac, il sera obligé de démissionner dans la mesure où sa probité n'a pu être établie. Le monde de la politique et le lobbying se côtoie de manière assez ambiguë. Dans le même rapport, Transparency International souligne le caractère inadapté des réglementations du lobbying au niveau européen qui «*s'avère incapable d'empêcher le développement de stratégies d'influence opaques*». En effet la grande majorité des pays ne possèdent pas de réglementation spécifique pour encadrer ces relations entre groupes privés et les élus. Même si l'Union européenne a décidé de créer le «*transparency register*» où les groupes d'intérêts doivent se déclarer en tant que tel, cela ne suffit pas à encadrer sainement les activités de lobby. L'enregistrement n'étant pas obligatoire, seul 7,821 lobby sont enregistrés alors que leur nombre se situe à près de 30,000 lobbyistes dans la ville de Bruxelles selon le Corporate Europe Observatory. La ville est classée deuxième sur la liste des villes où les lobby sont le plus présents, après Washington.

Quelles techniques emploient les lobbyistes ?

Il y a principalement 3 tactiques utilisées par les lobbyistes afin d'influer sur le pouvoir. Premièrement, ils peuvent assister aux consultations publiques qui sont ouvertes à tous et dont le but est de réunir des groupes d'intérêts afin de collaborer à l'élaboration d'une loi après que celle-ci ait été proposée par la Commission. Il peut s'agir également de consultations directes ou de campagnes de mobilisation (grassroots campaigns).

Si ces outils de communication sont légaux, le ou les bénéficiaires ainsi que le procédé pour y arriver sont souvent brouillés, dissimulés ou incomplets.

Dans le pire des cas, des organisations de lobbyistes ont même recours à des organisations «*de façade*» (toujours selon le rapport de Transparency International), des stratégies clandestines qui ont pour but d'influencer l'opinion publique (aussi appelé «*astroturfing*»).

Par exemple, Le lobby du tabac Philip Morris, actuellement premier vendeur de tabac au monde, opère «*sous le radar*» en instrumentalisant des manifestations. En septembre 2012/janvier 2013, Phillip Morris s'est servi des buralistes en organisant des manifestations afin de fin de servir leur cause et d'influencer la politique. La publicité qu'ont faite les manifestations a pu servir à Phillip Morris afin de plaider leur cause à Bruxelles contre les emballages de tabac standardisés. Ils agissent sous le radar car au lieu d'agir en leur nom, ils agissent en sous-main en soutenant des manifestations d'honnêtes commerçant afin d'obtenir ce qu'ils veulent. Ils ont fourni du matériel comme les banderoles, t-shirt, logo aux manifestants et ont également participer financièrement sous forme de cadeau. Ils se sont servis des manifestations afin de défendre les intérêts des multinationales et ceci au profit de leur argent et au détriment de la santé publique. Une telle action n'est pas un fait isolé parmi les lobbyistes, il est clair que seules les très grandes multinationales avec un fort budget de lobby peuvent se permettent de telles dépenses mais ces pratiques restent tout de même possible et faisable au sein des institutions censées garantir nos droits.

En effet, l'industrie du tabac possède de grands moyens afin d'établir ses stratégies de lobbying, c'est actuellement un des lobbies les plus puissants aux Etats-Unis, or ils ne sont pas les seuls, le lobby pharmaceutique est aussi extrêmement puissant. Vous-souvenez-vous du syndrome de la bedaine ? Cette maladie inventée de toute pièce afin de vendre un soi-disant médicament miracle ? Le laboratoire Sanofi a financé l'invention d'un syndrome « métabolique » afin de vendre toujours plus de médicaments. Ce fameux médicament, l'Accomplia, devait soigner les patients atteints de diabète, tension et cholestérol. Les études révéleront plus tard que ce médicament était non seulement inutile mais qu'il a eu de mauvais résultats en phase de test. Il causerait des troubles psychiatriques graves. Sanofi n'a pas tenu compte des résultats et a commercialisé le médicament. Résultat : 10 morts (4 par suicide) et 385 cas de troubles dépressifs dont 125 graves. Le médicament a été finalement retiré du marché au bout d'un an.

En définitive, il est normal de se poser des questions sur le danger sanitaire, social, environnemental, économique, politique... que pourraient poser les lobbies par leurs pratiques quelques fois extrêmes. Entre pots-de-vins, cadeaux, instrumentalisation des médias et des manifestations, les lobbies ne sont pas exempts de tous soupçons. Certains lobbies contribuent à la fragilisation de nos institutions en opérant « sous le radar », rendant la frontière qui sépare la prise de décision politique et les intérêts des grands lobbies de moins en moins certaine. Une plus grande régulation de ces lobbies est nécessaire et indispensable, comme le souligne le rapport de Transparency International. Cependant il y aurait tout de même un peu d'espoir, des pays comme l'Estonie, la France, l'Italie et la Lituanie se sont engagés à proposer plus de réglementations. De même, le Conseil de l'Europe travaille sur un instrument juridique international applicable au lobbying. Dans le même temps, plusieurs lobbies se manifestent en faveur de plus de transparence et d'équité dans leurs relations avec les institutions, voulant ainsi redorer leur réputation en établissant des règles du jeu équitables (level playing field).

Assemblée nationale en France : porte ouverte aux lobbies ?

De même, en France les lobbies manquent de transparence et de réglementation. En effet, selon l'ouvrage publié par **Vincent Nouzille et Hélène Constanty**, « *Députés sous influences : le vrai pouvoir des lobbies à l'Assemblée nationale* », les lobbies y sont accueillis à bras ouvert tandis que les organismes non-gouvernementaux restent sur le pas de la porte. L'accessibilité du parlement pour les lobbies est rendue possible grâce aux fameux passe-droits sans lesquels on ne peut entrer à l'Assemblée nationale, la carte d'accès « salon de la paix ». Toujours selon l'ouvrage, 50 lobbies sont titulaires de cette carte qui leur permet d'entrer et de voguer à l'intérieur du palais Bourbon

Avec quelques 10% de lobbies citoyens, la question de la représentativité de la société civile dans les débats est préoccupante, car l'organe est censé représenter le Parlement français. Ce même parlement qui est alors composé de députés élus par le peuple qui a placé en eux un espoir de représentativité juste et équitable. Ces même députés qui une fois dans l'hémicycle entourés de Siemens, Microsoft, Apple qui agitent leurs expertises, promesses, invitations, tentations et campagnes de communication représentant des millions de dollars... alors quels intérêts peuvent-ils bien défendre ?

On est en droit de se poser la question...vous ne croyez pas?

Les lobbies sont perçus par les parlementaires français de manière positive, leurs groupes d'experts leur promettent une analyse objective et en accord avec les valeurs de la république, leur campagne de communication aussi aidant à ce que les parlementaires se souviennent d'eux une fois dans l'hémicycle.

Seulement depuis peu, l'Union Européenne commence à manifester son désir de plus de transparence et de réglementation, hors la France pourrait suivre ce même chemin bientôt. De plus, la multiplication des centres de formation de lobbying incite à agir vite. Aussi, les nombreux scandales en matière de lobbying à l'assemblée nationale et les cadeaux qui circuleraient en sous-main font se remettre en question les élus.

Les cabinets d'affaires : grands défenseurs des lobbies ?

Lora Verheecke, journaliste pour la revue Démocratie, dénonce dans son article « **Les (trop) puissants lobbies de Bruxelles** » les pratiques des avocats d'affaires implantés dans le quartier Européen à Bruxelles. Ces avocats spécialisés dans la défense des intérêts des lobbyistes ont trouvés une mine d'or en se spécialisant dans le service de lobbying. **Akin Grump Strauss Hauer & Feld**, cabinet d'avocats d'affaires à Washington réalisait en 2013, 103,7 millions de dollars de chiffre d'affaire.

A Bruxelles, **Alber & Geiger** réussissait à faire interdire l'interdiction de sac plastique en travaillant pour Papier-Mettler, le plus gros producteur de sacs plastiques européen.

Ayant trouvé un bon filon, il est naturel de protéger l'intérêt de ses clients. C'est ainsi que **White & Case** fit du lobbying pour crée la **TSIC** (Coalition pour les Secrets d'Affaires et l'Innovation) où ses plus gros clients (*Alstom, General Electric, Michelin, Intel, Nestlé, Dupont...*) sont à l'abris. Car quand on fait des affaires on a pas envie que les autres mettent leur nez dedans et ça les avocats d'affaires ont su combler le besoin. Sous-couvert de protection de données commerciales, ces organisations ferment la porte à ceux qui s'intéressent de près à leurs activités. Ainsi au revoir la transparence, bye bye la démocratie et bonjour les bénéfiques.

Afin de gagner de l'influence, ces cabinets d'avocats font appel à d'anciens employés des institutions européennes tel que **Wim van Velzen** (ancien président du Parti Populaire Européen – PPE). Histoire de fermer encore plus la porte aux curieux, le nom des clients de ses cabinets d'affaires est souvent tenu secret et cette garantie, les grands lobbies et puissants de ce monde en sont ravis.

Au sein des cabinets d'avocats d'affaires, on y fait également des procès et pas n'importe lesquels, ce sont des arbitrages privés entre le cabinet d'affaire (ou plutôt ses clients) et l'Etat. Et voici comment arriver à toucher en moyenne 30 millions de dollars de frais et 8 millions de coûts juridiques en intentant des procès aux Etats. Aussi, grâce au mécanisme de résolution des différends investisseurs-Etats (**RDIE**), les cabinets d'affaires ont un commerce très prolifique. Afin de sécuriser leur affaire, les cabinets d'affaires ont montés la **European Federation for Investment Law and Arbitration**, EFILA) dont le but est de défendre leurs intérêts dans l'arbitrage privé. Les cabinets d'affaires n'hésitent pas à profiter de la guerre en Libye ou de la crise financière à Chypre pour conseiller des entreprises de pétrole et les banques de poursuivre les gouvernements afin d'obtenir réparation car ceux-ci, ont selon leurs dires, eut de lourdes pertes. Au doux son de ces violons on oublierait presque les effets désastreux de la guerre civile et des crises financières tels que l'instabilité politique, l'instabilité sociale, la pénurie et en somme, la crise humanitaire... qui se passe sous les yeux des grands groupes industriels.

Visitons les lobbies

Sandrine Warsztacki, directrice de Alter Echos, journal réputé pour ces analyses fines, poussées et profondes nous éclaire dans son article « **Visitons les Lobbies** » de façon ludique sur la présence des lobbies dans la capitale Belge. En effet, dans son article « Visitons les Lobbies », elle nous évoque le tour de Bruxelles qu'elle a effectuée avec Martin Pigeon de Corporate Europe Observatory (CEO). En effet, depuis quelques temps l'organisation qui se charge de la surveillance des lobbies propose un « guided tour » ouvert à tous dans lequel vous visitez en bus l'emplacement des différents lobbies.

Vous trouverez le fascicule de la CEO « **Lobby Planet** » où vous pourrez retrouver le détail de ce tour touristique (pour voir la google maps des lobbies, cliquez sur ce lien : [Lobby tour à Bruxelles](https://corporateeurope.org/sites/default/files/publications/ceolobbylow.pdf)). On y apprend tout sur les lieux de sortie des lobbyistes et parlementaires, les lieux de rendez-vous et de conférences et beaucoup d'autres informations qui risquent de vous intéresser. N'hésitez pas à faire l'expérience vous-même, aidé de ce petit livre que vous trouverez sur le site de la CEO ou dans le lien ci-dessous, partez vous même à l'aventure et allez découvrir le monde souterrain des lobbies, frisson assuré.

<https://corporateeurope.org/sites/default/files/publications/ceolobbylow.pdf>

La liste officielle des 50 lobbies titulaires d'un badge d'accès permanent à l'Assemblée nationale

Cette liste officielle bien que non-accessible au public des 50 lobbies titulaires d'un badge d'accès permanent à l'Assemblée nationale, est datée du 4 avril 2006. Elle directement issue de l'annexe de l'ouvrage publié par Vincent Nouzille et Hélène Constanty, *Députés sous influences : Le vrai pouvoir des lobbies à l'Assemblée nationale*

Ces cinquante privilégiés disposent de la carte d'accès « salon de la paix ». Ce précieux sésame leur permet et venir partout où ils veulent dans l'enceinte du Palais-Bourbon, à l'exception du « périmètre sacré », qui inclut l'hémicycle et les voisins (Delcroix, Pujol et Casimir-Périer).

Si ce club très fermé des top-lobbies est reconnu par l'Etat, il ne l'est pas constitutionnellement puisque selon l'article 3, la souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum » et « aucune section du peuple ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice ».

Aussi, concernant le règlement de l'Assemblée nationale, s'il est fait mention des « titulaires de cartes spéciales » ayant accès au « périmètre sacré », le règlement demeure opaque quant à l'attribution de ces fameux sésames, de même quant à la liste des heureux bénéficiaires (« Table des titres et des articles de l'instruction générale du Bureau », III, article 26 : « Accès et circulation dans les salles et couloirs de l'Assemblée nationale »)

Rappelons que le terme de lobby signifie originellement « couloir » « ou « vestibule » en anglais. A partir de 1830, la signification s'est précisé, puisque le terme lobby désignait plus particulièrement les couloirs de la Chambre des communes britannique où les membres de groupes de pression pouvaient venir discuter avec les « MP » (Members of Parliament).

Les 50 groupes d'intérêt français titulaires d'un badge d'accès permanent à l'Assemblée nationale s'insèrent donc parfaitement dans la définition anglo-saxonne du terme de lobby. Il est cependant à regretter que si la « Maison du peuple français » ouvre ses portes aux industries, cette dernière les ferme face aux organismes de la société civile, à l'inverse du Parlement

européen beaucoup plus ouvert aux organismes non-gouvernementaux (point qui fera l'objet d'un prochain post).

Rappelons également que le 30 octobre 2006, les députés UMP Patrick Beaudouin et Arlette Grosskost ont présenté une proposition de résolution « tendant à modifier le Règlement de l'Assemblée nationale pour établir des règles de transparence concernant les groupes d'intérêt »

Il serait d'ailleurs intéressant de comparer cette liste "officielle" à liste des concourant à la troisième édition des Trophées des Relations Institutionnelles (soit 48 entreprises et 28 fédérations professionnelles, soumises à l'évaluation des

parlementaires français, et par voie de conséquence disposant d'un badge d'accès permanent ou temporaire au sein de l'Assemblée nationale)

Sans plus attendre, la liste des 50 lobbies titulaires d'un badge d'accès permanent à l'Assemblée nationale

1 ACFI « Assemblée des chambres française de commerce et d'industrie »

1. **ADEME « Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie »**
2. **ADF « Assemblée des Départements de France » anciennement APCG « Assemblée des présidents de conseils généraux de France »**
3. **Air France (2 cartes)**
4. **AMF « Association des maires de France »**
5. **ANIA**
6. **ANPE**
7. **Assemblée permanente des chambres d'agriculture**
8. **APCM « Assemblée permanente des chambres de métiers »**
9. **ARF « Association des régions de France »**
10. **Banque de France**
11. **Caisse des dépôts**
12. **CAPE (Centre d'accueil de la presse étrangère)**
13. **CEA**
14. **CFCE « Centre français du commerce extérieur »**
15. **CFDT**
16. **Chambre de commerce et d'industrie de Paris**
17. **Charbonnages de France**
18. **CNAMTS « Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés »**
19. **Commission européenne**
20. **Représentation en France de la Commission européenne**
21. **Commission de régulation de l'énergie**

22. **Comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne**
 23. **Conseil économique et social**
 24. **Cour des comptes**
 25. **CSA**
 26. **Conseil supérieur du notariat**
 27. **DATAR**
 28. **EDF**
 29. **FNSEA**
 30. **Force ouvrière**
 31. **France Telecom**
 32. **France Télévisions (2 cartes)**
 33. **GDF**
 34. **GIE Conseil national des barreaux – Barreau de Paris – Conférence des Bâtonniers**
 35. **INA « Institut national de l’audiovisuel »**
 36. **INSERM « Institut national de la santé et de la recherche médicale »**
 37. **Jeunes agriculteurs (ancien CNA)**
 38. **Médiateur de la République**
 39. **Mutualité agricole « Union des caisses centrales de la mutualité agricole »**
 40. **Mutualité française**
 41. **Observatoire national de l’éducation à l’environnement pour un développement durable**
 42. **La Poste**
 43. **Radio France**
 44. **RATP**
 45. **SNCF (2 cartes)**
 46. **UNAF « Union nationale des associations familiales »**
 47. **UPA « Union professionnelle artisanale »**
 48. **VNF « Voies navigables de France »**
 49. **Total-Fina-Elf**
 50. **CENCEP « Centre national des caisses d’épargne et de prévoyance »**
 51. **Canal +**
 52. **GDF**
-

Les (trop) puissants lobbies de Bruxelles

Lora Verheecke pour la revue Démocratie

À Bruxelles, la seconde capitale mondiale du lobbying après Washington, on trouve de nombreux avocats d'affaires qui exercent dans le quartier européen. Ils vendent aux entreprises des prestations de conseil juridique en toute discrétion. Ces avocats d'un nouveau genre font aussi du lobbying pour leur propre compte, par exemple en demandant l'instauration de tribunaux privés pour régler des litiges commerciaux, un domaine d'activité très lucratif et en plein essor. Focus sur ces défenseurs des puissants.

La capitale belge compte entre 20.000 et 30.000 lobbyistes, soit environ un lobbyiste par fonctionnaire européen. Le lobbying est une profession spécialisée dans l'influence des politiques pour le compte d'intérêts particuliers. Un lobbyiste résume son métier ainsi : « Je fais de l'espionnage et de la manipulation ». De fait, le métier de lobbyiste regroupe une palette d'activités assez large. Il peut être direct : contacts personnels avec les décideurs pour faire avancer une certaine position, un certain point de vue. Mais le lobbying peut également être effectué de façon indirecte : création de fausses associations citoyennes, organisation d'événements, de dîners, campagnes médiatiques, etc. Un lobbying efficace fait passer le même message par plusieurs canaux pour persuader le plus grand nombre de décideurs du bien-fondé d'une position politique.

À Bruxelles, les cabinets d'avocats d'affaires sont en pleine conquête de ce marché du lobbying, car celui-ci est extrêmement lucratif. À Washington, par exemple, le cabinet d'avocats *Akin Gump Strauss Hauer & Feld* réalisait, en 2013, le plus gros chiffre d'affaires en services de lobbying pour un montant de 103,7 millions de dollars ! Une recherche sur Internet (avec comme mots-clés « lobbying Bruxelles ») vous affichera certainement plusieurs publicités, dont celle pour *Alber & Geiger*. Ce cabinet d'avocats dit être un leader en termes de lobbying à Bruxelles. Il a travaillé récemment sur une proposition européenne d'interdiction des sacs plastiques. Au vu de la popularité de cette proposition, *Papier-Mettler*, le plus gros producteur de sacs plastiques de l'Union européenne s'est offert les services de ce cabinet pour contrer cette proposition législative.

Finalement, l'interdiction des sacs plastiques n'a pas vu le jour... Un succès, d'après *Alber & Geiger*. C'est le fruit d'un lobbying persistant qui a mis halte au projet d'interdiction et qui a même eu un impact sur des projets similaires au niveau national. M. Mettler, le propriétaire de *Papier-Mettler*, a qualifié le travail du cabinet d'avocats de « rapide et convaincant ».

Deux des trois personnes qui ont travaillé sur ce cas incarnent à la perfection le mode de fonctionnement de ces cabinets d'avocats : Wayne R. Boyles fut un spécialiste de la question des déchets durant sa carrière au gouvernement américain et Marcelo Regúnaga accumula de nombreuses hautes fonctions, dont celles de ministre, dans le gouvernement argentin. Ces lobbyistes, qui ne sont pas toujours avocats, sont à louer. Une de leur caractéristique principale, c'est qu'ils disposent d'un immense réseau.

Alors qu'elle occupe la Une de l'actualité parce qu'elle menace la liberté d'information, la protection des sources journalistiques ainsi que la mobilité des travailleurs, le projet de directive sur les secrets d'affaires est un autre bel exemple de l'influence des cabinets d'avocats à Bruxelles. Dans ce cas précis, de nombreuses preuves indiquent qu'un cabinet d'avocats (*White & Case*) a directement fait du lobbying pour demander une nouvelle directive dans un domaine non encore réglementé au niveau européen pour le compte de son

client, la « coalition pour les secrets d'affaires et l'innovation » (TSIC). Cette organisation fut établie pour protéger les informations commercialement sensibles des entreprises, qualifiées de « secrets d'affaires ». Ses membres incluent *Alstom, Dupont, General Electric, Intel, Michelin et Nestlé*.

Le texte proposé par la Commission européenne a évidemment donné pleine satisfaction à la TSIC.

Peu de transparence

Il est difficile de savoir quels intérêts représentent ces cabinets, car l'opacité est leur meilleur ami. Certains cabinets d'avocats ont exporté leurs pratiques de Washington à Bruxelles, mais ils opèrent dans la capitale européenne avec beaucoup moins de contraintes .

En effet, à Washington, de nombreuses lois entourent l'activité de lobbying depuis 1946. Une période de « transition », par exemple, est maintenant obligatoire dès que des membres du Congrès et leurs employés ont terminé leur mandat avant qu'ils ne puissent travailler en tant que lobbyistes. Cette période de « transition » n'existe pas pour les députés européens à Bruxelles.

Comme la plupart des sociétés de conseil en lobbying, les cabinets d'avocats recrutent donc d'anciens employés des institutions européennes pour augmenter leur pouvoir d'influence. Le cabinet d'avocats *Covington* à Bruxelles emploie ainsi Wim van Velzen, ancien vice-président du groupe politique le plus large au Parlement européen, le Parti populaire européen (PPE). Pour influencer le Conseil européen, ce même cabinet peut aussi compter sur son conseiller Jean De Ruyt, ancien diplomate belge influent, qui connaît parfaitement l'institution. Il y a un autre exemple assez célèbre dans le petit milieu bruxellois : celui de Michel Petite, ancien directeur des services juridiques de la Commission européenne, qui prit sa retraite en 2008. Il travaille à présent pour un grand cabinet d'avocats, *Clifford Chance*, l'un des dix plus gros au monde.

Autre différence notoire entre Bruxelles et Washington : si l'enregistrement dans le registre de transparence du lobbying est obligatoire dans la capitale américaine, il est facultatif chez nous, à moins que les lobbyistes ne rencontrent les commissaires européens ou leurs chefs de cabinet.

Dans le registre officiel de transparence de l'Union européenne, seuls vingt-neuf cabinets d'avocats ayant un siège social ou des bureaux en Belgique sont inscrits. Les plus gros cabinets n'y figurent (souvent) pas.

White & Case, par exemple, se dépeint comme un cabinet qui « travaille pour atteindre un environnement légal et réglementaire confortable » pour ses clients et vante ses compétences en lobbying sur son site Internet sans pour autant être inscrit au registre européen de transparence du lobbying. Le règlement du registre précise pourtant que les activités de conseil juridique ayant pour but d'influer sur les institutions de l'Union européenne doivent être déclarées .

Il arrive également qu'il y ait des erreurs dans les données enregistrées. Le cabinet d'avocats *Linklaters* indique par exemple qu'il emploie trois lobbyistes à temps plein, mais liste quatre personnes accréditées pour rentrer librement au Parlement européen...

Néanmoins, suite à la pression de l'opinion publique, certains cabinets d'avocats se sont enregistrés durant les premiers mois de 2015. C'est le cas de *Covington & Burling*, inscrit depuis le 15 mai 2015. Selon eux, ils emploient sept lobbyistes à temps plein pour un chiffre d'affaires annuel de plus d'un million d'euros de janvier à septembre 2014. Leurs clients incluent *Microsoft*, ainsi que de grosses entreprises pharmaceutiques.

Toutefois, peu de cabinets d'avocats divulguent le nom de leurs clients. La raison invoquée : le secret professionnel. En vertu de celui-ci, la profession d'avocat nécessite, afin de bénéficier de la confiance du client pour pouvoir organiser au mieux sa défense, que les échanges entre ce dernier et son avocat soient protégés, y compris lorsque le client est une personne morale (une entreprise par exemple). Mais aujourd'hui, le secret professionnel est utilisé à des fins bien éloignées de sa justification initiale. Ainsi, Lourdes Catrain (du cabinet *Hogan Lovells*) indique que « le client ne veut pas que notre implication soit connue. Un cabinet d'avocats fournit de très grandes garanties de confidentialité » .

L'argument du secret professionnel devient donc un argument commercial pour attirer des clients désireux de faire pression sur les politiques.

L'arbitrage privé et les cabinets d'avocats d'affaires... en quelques chiffres

Coûts

La compensation (connue) la plus élevée versée par un État à un investisseur privé s'élève à 50 milliards de dollars, qui ont dû être payés par la Russie à d'anciens actionnaires de la compagnie de pétrole *Yukos*. Ce cas fut géré par *Shearman & Sterling*, qui a ainsi pu toucher 70 millions de dollars de frais d'avocats et autres dépenses juridiques.

La Slovaquie a dû compenser une banque tchèque (ČSOB) à hauteur de 877 millions de dollars.

Le Vénézuéla a dû compenser une entreprise minière canadienne *Gold Reserve inc.* à hauteur de 740 millions de dollars.

Les coûts juridiques pour une dispute investisseur-État (RDIE) sont d'environ 8 millions de dollars en moyenne, avec des frais allant au-delà de 30 millions de dollars dans certains cas.

Transparence

À peine 15 arbitres ont décidé dans 55% des cas d'arbitrage privé connus en 2012.

En 2013, ces tribunaux privés ont rendu 37 décisions, mais seules 23 d'entre elles ont été rendues publiques en avril 2014¹.

Un juteux mécanisme

La négociation en cours du Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (connu sous son acronyme anglais TTIP) entre l'Union européenne et les États-Unis bénéficierait aux cabinets d'avocats, car cet accord contient un mécanisme de résolution des différends investisseurs-États (RDIE).

Comme l'explique Nicolas Vandenhemel, « le RDIE est une instance d'arbitrage privée destinée à trancher les conflits qui émergent entre un investisseur et un État. Ce mécanisme cumule les travers. Il ne s'agit en effet pas d'un tribunal.

Ses décisions ne sont dès lors pas publiques. Par ailleurs, les arbitres qui y siègent peuvent revêtir, selon les affaires, les habits d'avocats d'un investisseur. Du coup, leurs conflits d'intérêts sont patents ». Pour un arbitrage privé, les cabinets d'avocats d'affaires facturent jusqu'à 1.000 dollars par heure .

À l'été 2014, aucun cabinet d'avocats d'affaires n'admettait avoir fait du lobbying en faveur du TTIP. Néanmoins, il y a de fortes présomptions amenant à penser qu'ils militent activement en faveur de l'inclusion du RDIE dans le TTIP .

Ces cabinets d'avocats ont notamment uni leurs forces en mettant sur pied un tout nouveau groupe de réflexion répondant au nom de « Fédération européenne pour la loi sur les investissements et l'arbitrage » (*European Federation for Investment Law and Arbitration*, EFILA), qui a pour mission de « contrer les

campagnes citoyennes » . EFILA est un lobby monté de toutes pièces par les avocats d'affaires pour préserver leur marché très lucratif. Et lorsque les experts en lobbying créent un groupe de pression, leur influence n'est que dédoublée.

Il faut rappeler que l'arbitrage privé RDIE existe déjà dans de nombreux traités bilatéraux d'investissement. Ainsi, *Freshfields Bruckhaus Deringer* n'a pas hésité à conseiller *Marfin Investment Group* (MIG) et d'autres groupes dans un cas d'arbitrage privé contre Chypre, en pleine crise financière.

Avant cette dernière, des banques chypriotes avaient en effet acquis une part de la dette grecque et s'étaient donc retrouvées en difficulté financière dès 2012. Pour pallier ces difficultés et sur ordre de la Troïka, le gouvernement chypriote a nationalisé à hauteur de 84 % la banque chypriote *Laiki*. Cette nationalisation a permis de dévoiler que MIG, actionnaire principal, avait pris de nombreux risques financiers dès 2006 et avait des pratiques de prêt douteuses. Malgré cette part de responsabilité dans la crise financière chypriote, MIG a, en pleine période de crise, poursuivi le gouvernement chypriote devant un tribunal d'arbitrage privé et lui demande 823 millions d'euros de compensation !

Épinglons aussi le cas de *King and Spalding* qui, durant la guerre civile en Libye (2011), n'a pas hésité à envoyer une « alerte à ses clients » exposant les options juridiques disponibles aux entreprises de pétrole et gaz pour attaquer l'État libyen devant un tribunal arbitral international et demander des compensations. L'argument avancé ? Le gouvernement libyen n'a pas respecté ses obligations au vu des traités d'investissement bilatéraux et a rendu le climat d'investissement intenable, instable et imprévisible .

Conclusion

L'envers du décor de ces cabinets d'avocats d'affaires n'est pas très reluisant : peu de transparence, une utilisation abusive du secret professionnel et un poids politique important et probablement en expansion. Le constat est difficile à avaler pour les citoyens.

Mais des réformes sont possibles. Les cabinets d'avocats doivent être poussés à plus de transparence. Leur enregistrement dans le registre de transparence doit être rendu obligatoire et sanctionné si des données sont manquantes ou erronées. Le registre doit aussi inclure leurs clients et la liste de leurs rendez-vous avec des membres des institutions européennes.

Quelques pas ont été faits, mais de nombreux restent à faire. Il est en tout cas urgent que les activités de ces cabinets soient mieux encadrées pour que leur influence soit mieux connue, et leurs conflits d'intérêts éventuels, dénoncés. #
